



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

L'Etat de Vaud interdit les feux en forêt

En raison de la sécheresse, des fortes chaleurs et d'un déficit important de précipitations prévalant sur le territoire cantonal, l'Etat de Vaud décrète une interdiction de faire du feu en forêt et à moins de 10 mètres des lisières prenant effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Au vu des conditions météorologiques actuelles, de la sécheresse du sol et de la végétation en forêt, le danger d'incendies en forêt est élevé sur l'ensemble du territoire vaudois, soit le niveau 4 sur une échelle de cinq. Aucun épisode pluvieux conséquent n'étant prévu pour les prochains jours, le degré de danger devrait continuer à augmenter, du fait des températures élevées annoncées.

Feux en forêt interdits

Par mesure de précaution, et en raison du risque important de départ de feu, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) interdit tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Cette décision s'applique immédiatement et jusqu'à nouvel avis, et concerne aussi bien les professionnels que les privés. Elle porte également sur les places de pique-nique situées dans l'aire forestière ou à proximité directe de celle-ci. Une extrême prudence est aussi recommandée pour les allumettes et les cigarettes qui doivent être soigneusement éteintes avant d'être jetées à la poubelle. Tout départ de feu ou situation suspecte doit par ailleurs être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Extrême prudence recommandée sur le reste du territoire

La sécheresse touche également les surfaces hors forêt. Ainsi, l'Etat de Vaud recommande à la population de faire preuve d'une extrême prudence lors d'activités de plein air impliquant des feux ou des engins pyrotechniques, et ce sur tout le territoire cantonal. Les consignes des autorités locales doivent en tout temps être respectées, et il est recommandé de s'abstenir de tout feu en cas de vent fort et de rafales, ainsi qu'à proximité de végétation sèche. Le DJES réévaluera la situation en fin de semaine et pourrait prononcer une interdiction générale de faire du feu.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juillet 2022



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Renseignements complémentaires :

DJES, Sébastien Lévy, Inspection cantonale des forêts, Direction générale de l'environnement, 021 316 61 59, info.incendies-foret@vd.ch.

Le portail forêt du site internet de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/forets → incendies de forêts) renseigne sur le niveau de danger actuel et fournit les conseils à la population.